

FCP HELION MONEO
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 6.070.346, un actif net de D : 6.052.557 et un bénéfice de D : 313.913.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs au portefeuille titres représentent à la clôture de l'exercice, 85,32% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 14,68% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres émis par « Attijari Leasing », « Attijari Bank » et « CIL Leasing » représentent respectivement 10,62%, 10,26% et 10,57% du total des actifs nets, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 mars 2018

Le Commissaire au Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>5 179 032,795</u>	<u>5 861 666,428</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 031 204,675	5 527 116,968
Titres OPCVM		147 828,120	334 549,460
Placements monétaires et disponibilités		<u>891 313,035</u>	<u>1 951 760,002</u>
Placements monétaires	5	891 138,010	1 951 672,731
Disponibilités		175,025	87,271
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>1 557,041</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>6 070 345,830</u></u>	<u><u>7 814 983,471</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	9 331,302	10 821,508
Autres créditeurs divers	7	8 457,904	8 370,447
TOTAL PASSIF		<u><u>17 789,206</u></u>	<u><u>19 191,955</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	5 776 981,934	7 487 985,255
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		48,562	53,286
Sommes distribuables de l'exercice		275 526,128	307 752,975
ACTIF NET		<u><u>6 052 556,624</u></u>	<u><u>7 795 791,516</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>6 070 345,830</u></u>	<u><u>7 814 983,471</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	310 983,435	291 952,129
Revenus des obligations et valeurs assimilées		282 617,760	274 068,042
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		28 365,675	17 884,087
Revenus des placements monétaires	10	70 501,769	82 560,974
Revenus des prises en pension	11	19 057,098	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		400 542,302	374 513,103
Charges de gestion des placements	12	(61 690,023)	(65 404,654)
REVENU NET DES PLACEMENTS		338 852,279	309 108,449
Autres charges	13	(14 391,226)	(14 244,534)
RESULTAT D'EXPLOITATION		324 461,053	294 863,915
Régularisation du résultat d'exploitation		(48 934,925)	12 889,060
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		275 526,128	307 752,975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48 934,925	(12 889,060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(19 997,088)	3 970,986
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 449,316	733,431
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		313 913,281	299 568,332

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	313 913,281	299 568,332
Résultat d'exploitation	324 461,053	294 863,915
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 997,088)	3 970,986
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 449,316	733,431
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(264 337,392)	(320 860,815)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 792 810,781)	1 526 735,120
Souscriptions		
- Capital	3 687 948,032	4 048 048,160
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 367,501)	2 637,223
- Régularisation des sommes distribuables	138 780,935	177 008,636
Rachats		
- Capital	(5 390 031,872)	(2 597 306,608)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 995,792	(1 374,597)
- Régularisation des sommes distribuables	(231 136,167)	(102 277,694)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 743 234,892)	1 505 442,637
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 795 791,516	6 290 348,879
En fin de l'exercice	6 052 556,624	7 795 791,516
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	75 096	60 535
En fin de l'exercice	58 026	75 096
VALEUR LIQUIDATIVE	104,307	103,811
TAUX DE RENDEMENT	4,43%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 5.179.032,795 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 870 495,000	5 031 204,675	83,13%
<u>Obligations des sociétés</u>		3 430 000,000	3 568 823,451	58,96%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	160 000,000	168 795,178	2,79%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	280 000,000	280 813,764	4,64%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	450 000,000	476 310,575	7,87%
ATL 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	300 000,000	316 291,068	5,23%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	180 000,000	187 615,825	3,10%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	200 000,000	208 684,712	3,45%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	240 000,000	246 351,781	4,07%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	120 000,000	124 024,110	2,05%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	500 000,000	515 658,082	8,52%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	400 000,000	423 355,616	6,99%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	600 000,000	620 922,740	10,26%

<u>Emprunt National</u>		480 000,000	492 616,767	8,14%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	480 000,000	492 616,767	8,14%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		960 495,000	969 764,457	16,02%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	669 252,809	11,06%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	300 511,648	4,97%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		147 691,565	147 828,120	2,44%
SICAV TRESOR	1 452	147 691,565	147 828,120	2,44%
TOTAL		5 018 186,565	5 179 032,795	85,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			85,32%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>valeurs</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	5 705 997,253	154 112,191	1 556,984	5 861 666,428	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	9 080 228,901			9 080 228,901	
Obligations	1 100 000,000			1 100 000,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(520 000,000)			(520 000,000)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(961 980,000)			(961 980,000)	27 720,000
Emprunt National 2014 CAT B	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(9 266 059,589)			(9 266 059,589)	(18 270,684)
Variation des plus ou moins value latentes			(19 997,088)	(19 997,088)	
Variations des intérêts courus		25 174,143		25 174,143	
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	5 018 186,565	179 286,334	(18 440,104)	5 179 032,795	9 449,316

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 891.138,010 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	200 000,000	200 536,373	3,31%
AB PLACEMENT_90J_6,44% (au 13/03/2018)	200 000,000	200 536,373	3,31%
Certificat de dépôt	489 307,034	498 449,588	8,24%
BTK pour 120 jours (au 18/01/2018) au taux de 8,24%	489 307,034	498 449,588	8,24%
Pensions livrées	191 998,717	192 152,049	3,17%
BTE Créances sur opérations de pensions livrées 7 jours (au 03/01/2018 au taux de 5,75%)	191 998,717	192 152,049	3,17%
TOTAL	881 305,751	891 138,010	14,72%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		14,68%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 9.331,302 contre D : 10.821,508 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 997,870	4 481,599
Rémunération variable du gestionnaire	3 187,925	4 162,811
Rémunération du dépositaire	2 145,507	2 177,098
Total	9 331,302	10 821,508

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 8.457,904 contre D : 8.370,447 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 092,265	6 803,686
Redevance du CMF	564,672	632,997
Etat, retenue à la source	631,678	633,845
Autres (P)	169,289	299,919
Total	8 457,904	8 370,447

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 487 985,255
Nombre de parts émises	75 096
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	3 687 948,032
Nombre de parts émises	36 986
Nombre de copropriétaires nouveaux	10

Rachats effectués

Montant	(5 390 031,872)
Nombre de parts rachetées	(54 056)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 997,088)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 449,316
Régularisation des sommes non distribuables	1 628,291

Capital au 31-12-2017

Montant	5 776 981,934
Nombre de parts	58 026
Nombre de copropriétaires	45

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 310.983,435 contre D : 291.952,129 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	196 704,446	151 916,633
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	85 913,314	122 151,409
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	28 365,675	17 884,087
TOTAL	310 983,435	291 952,129

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 70.501,769 contre D : 82.560,974, au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des comptes à terme	39 645,087	67 226,718
Intérêts des dépôts à vue	61,425	139,167
Intérêts des certificats de dépôt	30 795,257	15 195,089
TOTAL	70 501,769	82 560,974

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à D : 19.057,098 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 61.690,023 contre D : 65.404,654 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	50 144,656	52 493,007
Rémunération variable du gestionnaire	3 187,925	4 162,811
Rémunération du dépositaire	8 357,442	8 748,836
Total	61 690,023	65 404,654

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 14.391,226 contre un solde de D : 14.244,534 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	7 082,576	7 414,270
Honoraires commissaire aux comptes	7 025,155	6 518,936
Services bancaires	3,639	1,820
Publications	269,370	300,008
Autres	10,486	9,500
Total	14 391,226	14 244,534

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	6,903	4,987	6,867	4,585	4,306
Charges de gestion des placements	(1,063)	(0,871)	(1,093)	(0,712)	(0,807)
Revenus net des placements	5,840	4,116	5,774	3,873	3,499
Autres charges	(0,248)	(0,190)	(0,266)	(0,167)	(0,192)
Résultat d'exploitation (1)	5,592	3,926	5,508	3,706	3,307
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,843)	0,172	(1,228)	0,737	0,237
Sommes distribuables de l'exercice	4,748	4,098	4,279	4,443	3,544
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,345)	0,053	0,004	0,092	(0,033)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,163	0,010	0,047	(0,406)	0,150
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,182)	0,063	0,051	(0,314)	0,117
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,410	3,989	5,558	3,392	3,424
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,182)	0,063	0,051	(0,314)	0,117
Régularisation du résultat non distribuable	0,028	0,017	0,009	(0,075)	(0,050)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,154)	0,079	0,060	(0,389)	0,067
Distribution de dividende	4,098	4,279	4,443	3,543	3,570
Valeur liquidative	104,307	103,811	103,913	104,017	103,506

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,02%	0,84%	1,05%	0,69%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,18%	0,26%	0,16%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,56%	3,95%	4,12%	4,28%	3,42%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la VL.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.